

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

25 SEPTEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Rapport de présentation
sur l'assainissement –
Exercice 2013**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 septembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 26 septembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 septembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quatorze, le 25 septembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TÉA,
Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH,
Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame
VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Monsieur
LAZARD*, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE,
Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame
SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur LAZARD quitte la salle à 21h40 (présent pour le
dossier 14 G 00, le procès-verbal de la séance du 10 juillet
2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14
G 01, 14 G 02, 14 G 03, 14 G 04a, 14 G 04b, 14 G 04c et 14 G
05)

Avaient donné procuration :

Monsieur PRIoux à Monsieur PIVERT
Madame AGUINET à Madame de CIDRAC
Madame LANGE à Madame BOUTIN
Madame DUMONT à Madame GOMMIER

Secrétaire de séance :

Madame MACE

N° DE DOSSIER : 14 G 09

OBJET : RAPPORT DE PRÉSENTATION SUR L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2013

RAPPORTEUR : Madame PEUGNET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un rapport annuel sur l'assainissement est présenté chaque année par le Maire au Conseil Municipal.

Ce document a pour but d'informer les élus et les usagers sur la gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif au sein de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Bien que la baisse de la consommation d'eau et le maintien du montant de la part communale de l'assainissement engendrent une baisse des recettes, le renouvellement des canalisations se poursuit afin de maintenir la qualité et la valeur du patrimoine communal.

La technique de gainage des canalisations, moins coûteuse et moins gênante que des travaux en tranchée, est privilégiée.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC), mis en place en 2008, a permis le diagnostic de 123 installations autonomes. Aucun dispositif n'étant aux normes, les réhabilitations seront suivies par la Direction de la voirie, des réseaux et des grands projets.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présenté.

DÉLIBÉRATION

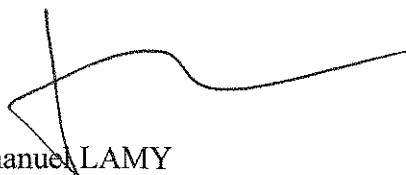
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2013 sur l'assainissement.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye



DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX

**RAPPORT DE PRÉSENTATION ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

ANNEE 2013

SOMMAIRE

I.	Service public de l'assainissement collectif.....	4
I.1.	Les caractéristiques techniques du service.....	4
I.1.1.	Le territoire desservi	4
I.1.2.	Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés	6
I.1.2.1.	Usagers publics.....	7
I.1.2.2.	Industriels et assimilés	7
I.1.3.	L'évaluation des charges	8
I.1.4.	Le réseau de collecte.....	8
I.1.4.1.	Nature des effluents.....	8
I.1.4.2.	Formes et matériaux des collecteurs	9
I.1.4.3.	Linéaire du réseau	9
I.1.4.4.	Les grilles et avaloirs.....	9
I.1.4.5.	Les postes de refoulement.....	9
I.1.4.6.	Les déversoirs d'orage.....	10
I.1.4.7.	Bassin de rétention.....	10
I.1.5.	Mode de gestion du service	11
I.1.5.1.	Le curage et l'entretien	11
I.1.5.2.	Les travaux en tranchée	11
I.1.5.3.	Les travaux sans tranchée	11
I.1.5.4.	L'entretien des postes de refoulement.....	12
I.2.	La tarification et les recettes de service.....	12
I.2.1.	Les modalités de tarification	13
I.2.2.	Les modalités d'évolution et de révision.....	13
I.2.3.	La facture d'eau.....	14
I.2.4.	Les autres recettes d'exploitation	15
I.2.4.1.	Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	15
I.2.4.2.	Contrôle de conformité du raccordement	16
I.3.	Les indicateurs de performance	18
I.3.1.	Le taux de desserte des réseaux de collecte.....	18
I.3.2.	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte.....	18
I.3.3.	Etude diagnostic	19
I.3.4.	Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration	19
I.3.4.1.	Conformité de la collecte des effluents	19
I.3.4.1.1.	Etendue du réseau.....	19
I.3.4.1.2.	Déversement de temps sec	20
I.3.4.1.3.	Fuite et apport d'eaux claires parasites	20
I.3.4.2.	Conformité des équipements d'épuration.....	20
I.3.4.3.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration.....	20
I.3.4.4.	Évolution du taux de dépollution.....	20
I.3.5.	Le taux de boues évacuées de façon conforme	20
I.3.6.	Le taux de débordement des effluents chez les usagers	20
I.3.7.	Le nombre de points du réseau avec interventions fréquentes	20
I.3.8.	Le taux moyen de renouvellement des réseaux	21
I.3.9.	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau.....	22
I.3.10.	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux	22
I.3.11.	Durée d'extinction de la dette	22
I.3.12.	Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	22
I.4.	Le financement des investissements	23

I.4.1.	Les travaux engagés pendant l'exercice.....	23
I.4.2.	L'état de la dette au 31 décembre 2013	23
I.4.3.	Les projets et les travaux.....	24
II.	Le service public de l'assainissement non collectif	24
II.1.	Les caractéristiques techniques du service	24
II.1.1.	Le nombre d'habitants desservis	24
II.1.1.1.	Le zonage.....	24
II.1.1.2.	L'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service et périmètre.....	24
II.1.2.	L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	25
II.2.	La tarification et les recettes du service.....	26
II.2.1.	La tarification.....	26
II.2.1.1.	Le contrôle du neuf ou de la réhabilitation.....	26
II.2.1.2.	Le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien	26
II.2.2.	Les recettes d'exploitation	26
II.3.	Indicateur de performance : le taux de conformité des installations.....	26
II.4.	Le financement des investissements	27
ANNEXE 1	28
ANNEXE 2 - TARIFS	29
ANNEXE 3 – LOCALISATION DES TRAVAUX 2013	31
ANNEXE 4 – ZONAGE	32
ANNEXE 5 – INSTALLATIONS EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	33

La loi du 2 février 1995 et son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 (JO du 4 mai 2007) fixent les caractéristiques et les indicateurs à renseigner dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Cette obligation d'information a pour principal objectif une transparence réelle dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement vis-à-vis des élus et, surtout, vis-à-vis des usagers. Cette information doit, de plus, contribuer à faire progresser la qualité des services rendus aux usagers et ses performances.

I. Service public de l'assainissement collectif

I.1. Les caractéristiques techniques du service

I.1.1. Le territoire desservi

La commune de Saint-Germain-en-Laye est assainie par un réseau communal majoritairement de type unitaire. L'assainissement collectif concerne plusieurs zones de collecte, dont la principale est l'agglomération de Saint-Germain-en-Laye.

Cette zone de collecte principale est raccordée au réseau du Syndicat Intercommunal de la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.) qui dirige, via le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (S.I.A.B.S), les eaux usées vers l'émissaire interdépartemental Sèvres-Achères du S.I.A.A.P pour traitement à l'usine d'épuration Seine-Aval.

D'autres zones de collecte sont raccordées, soit directement à l'usine d'épuration Seine-Aval, soit aux réseaux des communes voisines.

Ainsi, la compétence de la collectivité s'exerce directement sur la collecte. Le traitement des eaux est majoritairement assuré par le S.I.A.A.P.

Le territoire de Saint-Germain-en-Laye comprend en outre 3.526 hectares de forêt dans laquelle certaines habitations sont assainies selon le mode autonome.

Le réseau communal collectif concerne :

- La partie urbanisée de l'agglomération de Saint-Germain ;
- Le quartier du Château du Val ;
- Le stade municipal, le Camp des Loges, la Maison d'Éducation de la Légion d'Honneur et la Fête des Loges ;
- La Cité Fromainville ;
- Le pavillon d'Herblay et le pavillon d'Artois ;
- Le Golf de Saint Germain ;
- Le camp militaire de Maisons-Laffitte ;

Les effluents de l'agglomération se rejettent dans le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.). Il est constitué de grands collecteurs. Sur le territoire communal, on distingue 5 émissaires dans lesquels le réseau communal se déverse :

- Émissaire Nord (galerie 2x2 m) à l'aval de l'étoile des Neuf Routes, en limite communale avec le Pecq. Il reçoit l'ensemble des quartiers Nord et le quartier Turgot.
- Émissaire des Grottes (Ø1000) situé avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny, en bas de la rampe des Grottes et qui draine le quartier de la rue Thiers.
- Émissaire Sud (divers diamètres) qui traverse la commune de part en part, commence de la rue du Clos Baron, suit la rue Saint-Léger, arrive rue Schnapper et continue sur le territoire du Pecq. Il reprend différents bassins, notamment ceux à proximité du ru de Buzot. En amont, il reçoit une antenne syndicale venant du chemin des Plâtrières, qui collecte le hameau de Montaigu et le lycée agricole.
- Émissaire de Fourqueux (T130) situé sous la rue de Fourqueux et rejoint l'émissaire Sud au niveau de la place de la Fontaine Sainte-Catherine. Il récupère les eaux du quartier de la rue des Noisetiers.
- Émissaire de Grandchamp (Ø600 et Ø800), rue du Professeur Roux. Il draine le quartier de la rue du Pontel.

Les effluents de la cité Fromainville, des pavillons d'Herblay et d'Artois et du quartier militaire de Maisons-Laffitte se déversent dans le réseau du S.I.A.A.P.

Les effluents du quartier du château du Val se déversent dans le réseau du Mesnil-le-Roi.

Le traitement des eaux ainsi collectées est réalisé à la station d'épuration Seine Aval.

D'autre part, les effluents des quartiers du Camp des Loges, de la Maison de la Légion d'Honneur et du golf de Saint-Germain se déversent dans le réseau du syndicat d'assainissement de l'Hautil. Ces effluents sont traités dans l'usine d'épuration de Carrières-sous-Poissy.

cf. ANNEXE 1.

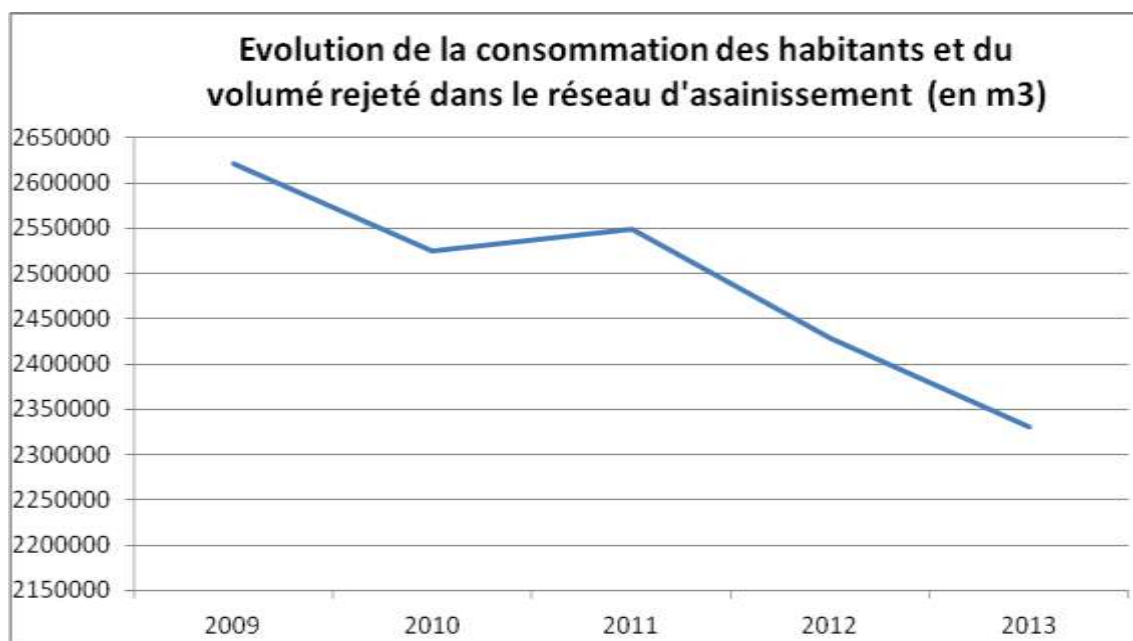
I.1.2. Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés

Il s'agit du nombre de personnes qui sont domiciliées dans une zone où il existe une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou elle peut être raccordé.

	2009	2010	2011	2012	2013
Population (population légale, source INSEE)	43 207	41 517	40 945	42 515	42 232
Nombre d'abonnements à l'eau potable	5 558	5 673	5 688	5 462	5 344
Nombre d'abonnés à l'assainissement*	5 435	5 550	5 565	5 339	5 221
Taux de raccordement	Non connu	0.95	0.98	0.98	0.98
Volume rejeté**	2 621 930 m ³	2 525 010 m ³	2 548 902 m ³	2 429 118 m ³	2 330 003 m ³
Evolution du volume collecté dans le réseau communal d'assainissement	-3,97%	-3,70%	+0,95%	- 4,70%	- 4,08%

*Il a été recensé 123 installations d'assainissement non collectif en 2009

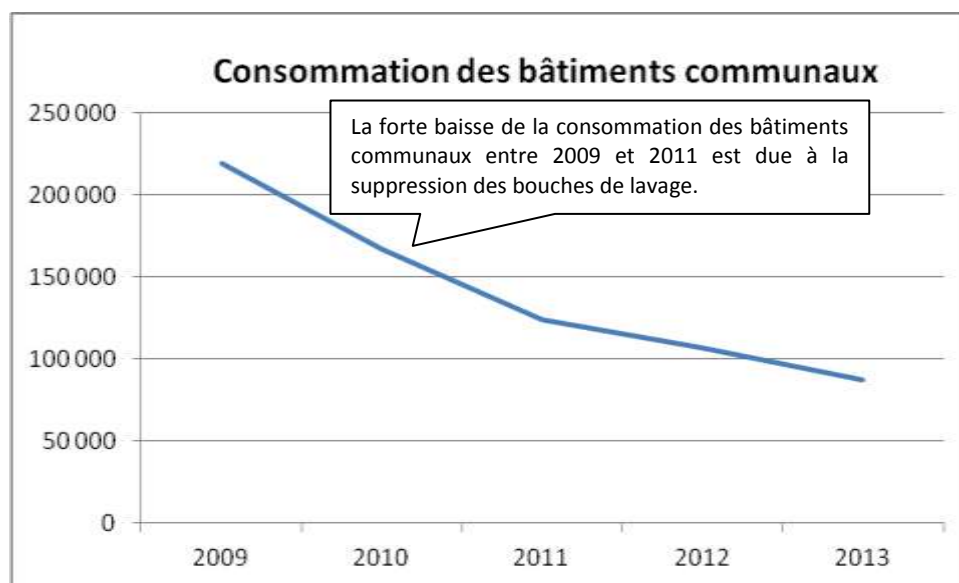
**Il correspond au volume d'eau potable consommé



👉 La consommation, sur ces 5 dernières années, ne cesse de diminuer (-11% en 5 ans). Cela impacte fortement le budget d'assainissement car ce dernier est indexé au volume d'eau consommé.

I.1.2.1. Usagers publics

	2009	2010	2011	2012	2013
Bâtiments municipaux	219 161 m ³	166 598 m ³	124 300 m ³	107 007 m ³	87 121 m ³
Evolution de la consommation		-23,98%	-25,39%	↘ 13,91%	↘ 18,58%
			-60,25%		

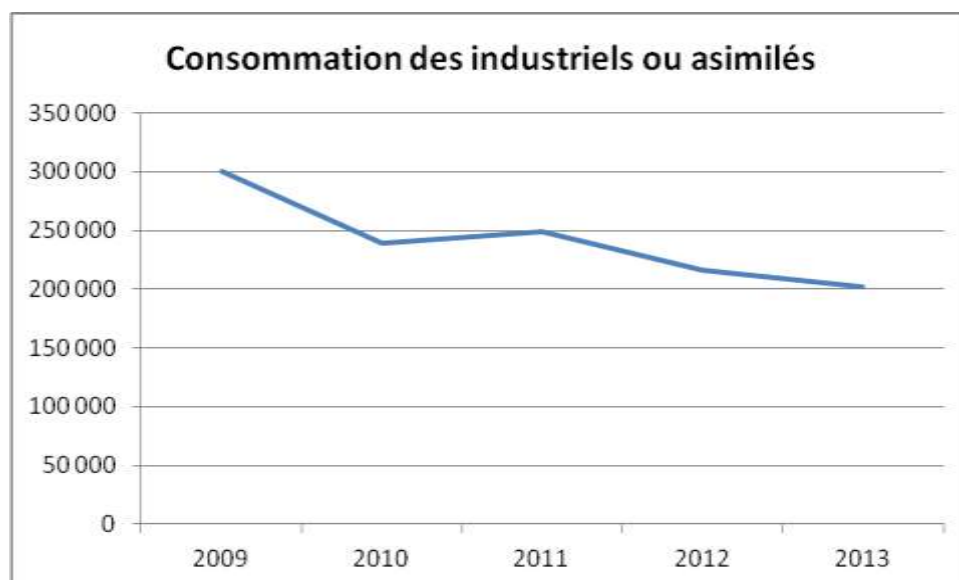


↳ L'évolution de la consommation des bâtiments communaux entre 2012 et 2013 est de – 18,58 %.

I.1.2.2. Industriels et assimilés

	2009	2010	2011	2012	2013
Industriels	300 348 m ³	239 487 m ³	248 926 m ³	216 026 m ³	201 453 m ³
Evolution de la consommation		-20,26%	+3,94%	-13,22%	↘ 6,75%
			-32,93%		

↳ L'évolution de la consommation industrielle entre 2012 et 2013 a diminué de – 6,75%.



Politique de suivi des usagers autres que domestiques dits « industriels »

Les industriels et assimilés ne sont pas suivis, spécifiquement à ce jour par nos services. Ils sont, cependant, en cours de recensement via l'étude diagnostic du réseau communal d'assainissement lancée en décembre 2013.

↳ **Une réflexion de suivi de ces sites devra être menée afin de répondre aux obligations réglementaires d'autorisation de rejet et notamment l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique.**

« Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par le maire (...) »

Arrêtés d'autorisation de déversement au réseau public

2 sites ont demandé un arrêté d'autorisations de rejet en 2013.

Site	Activité	Année d'autorisation	Durée
CFA PSG	Formation sportive	2013	5 ans
Camp militaires des Loges	Camp militaire	2013	5 ans

I.1.3. L'évaluation des charges

La Ville n'est pas équipée de prise de mesure de charge de pollution de ces effluents collectés.

I.1.4. Le réseau de collecte

I.1.4.1. Nature des effluents

Le réseau est unitaire; seules quelques zones proches du ru de Buzot sont en réseau séparatif.

I.1.4.2. Formes et matériaux des collecteurs

Le réseau d'assainissement de l'agglomération est ancien dans l'ensemble. Les phases de réalisation des travaux ont été les suivantes :

- Les principaux collecteurs du Centre Ville de 1860 à 1925 (souvent de type galerie empierrée).
- Les collecteurs de la rue Franklin et des quartiers résidentiels (appelés « Réserve Pereire ») de 1925 à 1939.
- Les collecteurs de la vallée du ru de Buzot : depuis 1947.

Les principaux ouvrages de la partie Nord de l'agglomération sont constitués par des ovoïdes en maçonnerie. Leur taille varie entre 1,20 mètre et 1,60 mètre de hauteur pour une largeur comprise entre 0,75 à 1 mètre de large.

Tous les autres éléments du réseau sont constitués par des canalisations pour la plupart en grès dans le Centre Ville ($\varnothing 400$ et $\varnothing 300$), et en béton armé dans les autres quartiers ($\varnothing 300$ à $\varnothing 600$).

I.1.4.3. Linéaire du réseau

Diamètre (mm)	Longueur de canalisation (m)	Proportion
100	630	1,01
150	400	0,64
200	1 072	1,72
250	446	0,72
300	25 609	41,14
400	11 105	17,84
500	2 325	3,73
600	2 060	3,31
800	495	0,80
1000	910	1,46
1100	225	0,36
1300	920	1,48
1400	5 125	8,23
1500	260	0,42
1600	9 370	15,05
1800	1 430	2,30
TOTAL	62 251	100%

Les Coteaux du Bel Air sont équipés d'une galerie technique de 1,6 km de long regroupant les alimentations principales de l'ensemble des concessionnaires et un collecteur d'assainissement.

I.1.4.4. Les grilles et avaloirs

Afin d'assurer le drainage des eaux de ruissellement de nombreux avaloirs et grilles sont répartis dans la ville. On en compte environ 1500.

I.1.4.5. Les postes de refoulement

Huit postes de refoulement sont également présents sur le réseau :

- 1 au nouveau cimetière (eaux pluviales).
- 1 au stade municipal vers le réseau du camp militaire des Loges (bassin de collecte de Poissy) (eaux pluviales).
- 1 au pont des Ambassadeurs (eaux pluviales).
- 2 sur la pelouse de la Fête des Loges (unitaire).
- 1 rue Bastiat au niveau du bassin de rétention (unitaire).
- 2 sur la rampe piétonne sous la voie ferroviaire place Frahier (eaux pluviales).

Ces derniers sont entretenus deux fois par an via un marché, renouvelé au 1^{er} janvier 2014, et confié à l'entreprise EAV pour une durée maximale de 4 ans.

Opérations à prévoir :

- En 2014, avec le démarrage de l'opération de la Lisière Pereire, l'armoire de commande du poste de refoulement de la Rue de Bastiat devra être déplacée.
- Les postes de refoulement situés sur l'Esplanade des Loges doivent être réhabilités car ils sont corrodés (prévu pour 2014).
- Le poste du nouveau cimetière va être transformé en poste unitaire car il recevra les eaux de la future déchetterie et de la future chaufferie (prévu pour 2014).

Nouveaux équipements :

- La Ville va remplacer et prendre en charge le poste de refoulement (unitaire) de l'allée de Pomone suite à la construction du nouveau Centre Technique Municipal (travaux prévus pour 2015).
- De nouveaux postes vont être installés dans le cadre de l'opération de la Lisière Pereire.

↳ **Ces postes devront être intégrés au marché d'entretien.**

I.1.4.6. Les déversoirs d'orage

Les cinq déversoirs d'orage se situent :

- Rue du Pontel et Avenue du Professeur Roux (ouvrage syndical). Dans cet ouvrage, un délestage vers le réseau pluvial syndical rue du Baron Gérard est possible.
- Place Aschaffenburg (ouvrage syndical), ce déversoir fait office de double surverse d'une part entre le réseau unitaire syndical et le réseau pluvial syndical et d'autre part entre le réseau communal de la place Sainte-Catherine et le réseau pluvial syndical.
- Rue Saint-Léger (ouvrage communal), délestage entre le réseau communal et le réseau syndical parallèle.
- Rue du Docteur Grandhomme (ouvrage communal), il déleste le raccordement entre le quartier Robereau et la rue Bonnemain.
- Route de Fourqueux (ouvrage syndical), il déleste l'émissaire syndical vers le réseau pluvial.

Ces ouvrages qui permettent le délestage du réseau communal vers le réseau syndical sont gérés avec l'aide du Syndicat d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye.

I.1.4.7. Bassin de rétention

Un bassin de rétention de 1 500 m³ situé rue Bastiat permet d'éviter les débordements du réseau sur la place Frahier.

Depuis 2012, cet équipement est loué à un organisme de formation qui forme le personnel au travail en milieu confiné afin de prévenir tout risque d'accident (principalement des égoutiers et des agents des sociétés d'assainissement). Une convention bipartite entre la Ville et l'organisme de formation a été signée. Elle récapitule toutes les conditions techniques, juridiques et financières nécessaires à la mise en place de ce partenariat.

↳ **En 2014, avec le démarrage de l'opération de la Lisière Pereire, l'armoire de commande des pompes du bassin de rétention devra être déplacée.**

I.1.5. Mode de gestion du service

Le réseau de collecte communal est géré en régie. La maîtrise d'œuvre est assurée par le personnel communal.

Les travaux de curage, de petites et de grosses réparations ainsi que les inspections télévisées et le contrôle du réseau visitable sont confiés à des entreprises adjudicataires de marchés publics suite à une mise en concurrence.

I.1.5.1. Le curage et l'entretien

Depuis de nombreuses années, la Ville a opté pour un marché d'entretien des collecteurs d'assainissement visant à garantir l'écoulement normal et continu des eaux. Ces prestations ont été confiées à l'entreprise EAV (Entreprise d'Assainissement et de Voirie) depuis le 1^{er} janvier 2011 en pour une durée de 4 ans, il se termine fin 2014.

Il comprend :

- le curage de 10 km du réseau par an,
- l'inspection télévisée de 5 km de réseau,
- 30 interventions de curage à la demande,
- le curage annuel des quatre séparateurs hydrocarbures et de la chambre à sable,
- deux campagnes par an de curages des 1500 ouvrages d'engouffrement avec leur branchement et leur décantation éventuelle,
- la mise à jour du patrimoine.

Aujourd'hui le service a en charge quatre séparateurs hydrocarbures situés dans différents parc de stationnement public, rue des Lavandières, avenue Saint-Fiacre, rue Henri Dunant (déposé en 2013 dans le cadre de l'opération Lisière Pereire), et rue Saint-Léger (derrière le lycée international). Ils sont curés une fois par an.

Ces prestations permettent de donner un état du réseau sur l'année et de réaliser un contrôle global des collecteurs. Les interventions sont programmées selon les difficultés rencontrées (constatations d'odeurs, débordements, remontés d'informations des entreprises ou des riverains, ...).



I.1.5.2. Les travaux en tranchée

Ces travaux comprennent toutes les réparations sur le réseau ainsi que les réalisations d'ouvrages neufs réalisées en tranchée ouverte. Un bordereau de prix détaillé permet d'adapter les travaux à effectuer.

Ce marché a été confié au groupement EUROVIA/SRBG en début d'année 2011 pour une durée maximale de 4 ans.

I.1.5.3. Les travaux sans tranchée

Ces travaux concernent les rénovations de l'intérieur des canalisations soit par moyen humain soit par des techniques de chemisage. Il est également prévu de réaliser des travaux de réfection d'ouvrages annexes tels que les avaloirs, les regards, etc...

Ce marché a été confié au groupement HPBTP/TELEREP en février 2011 pour une durée maximale de 4 ans.



I.1.5.4. L'entretien des postes de refoulement

L'entretien comprend les vérifications des pompes mais aussi de toute la partie électrique et automatique des postes ainsi que le curage des cuves. Ce marché prévoit des forfaits horaires d'intervention en cas d'urgence.

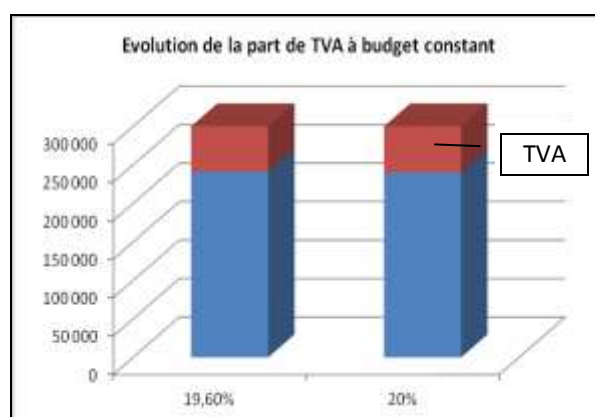
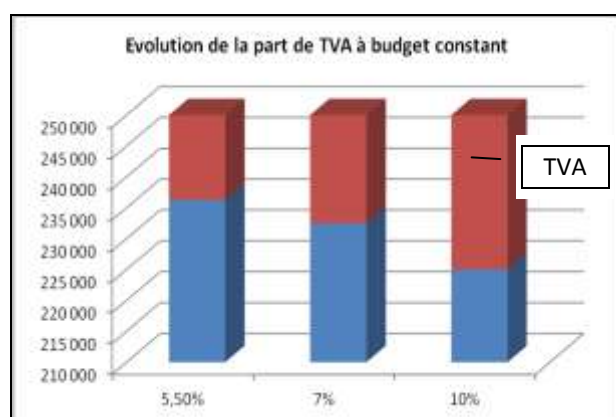
Le contrôle et l'entretien des postes de relèvement sont effectués par EAV titulaire du marché. Celui-ci a été renouvelé au 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 4 ans, il se termine le 31 décembre 2017.

I.2. La tarification et les recettes de service

Les prestations d'entretien du réseau ainsi que la part assainissement dans la facture d'eau sont soumises à une TVA de 7% depuis 2012. Cette dernière sera de 10% au 1^{er} janvier 2014. Elle était de 5,5% en 2011.

↳ La TVA a donc doublé en 3 ans.

Les travaux sont, quant à eux, soumis à une TVA de 19,6%. Cette dernière sera de 20% au 1^{er} janvier 2014.



Les recettes de l'assainissement sont aux nombres de trois :

- **La part assainissement indexée sur le volume d'eau potable consommé,**
- **La participation à l'assainissement collectif (PAC),**
- **Les contrôles de conformité du raccordement.**

I.2.1. Les modalités de tarification

Différentes catégories d'abonnés font l'objet d'un tarif différent :

- les **abonnés communaux**, ils ne payent pas de surtaxe communale sur la part eau ;
- les abonnés pour lesquels les effluents se jettent via le syndicat Boucle de Seine ou le **syndicat de Sartrouville** (habitants du Domaine du Val)
- les abonnés (Maison d'Education de la Légion d'Honneur, Camp des Loges, Golf de Saint-Germain, avenue du Président Kennedy) pour lesquels les effluents se jettent via le **syndicat de l'Hautil** ont également une tarification différente

cf. ANNEXE 2.

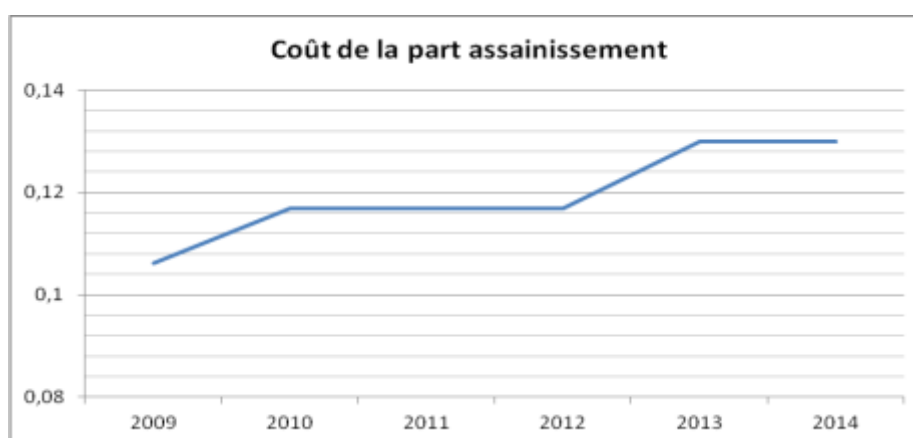
I.2.2. Les modalités d'évolution et de révision

Part communale de l'assainissement

	Tarif 2009	Tarif 2010	Tarif 2011	Tarif 2012	Tarif 2013	Tarif 2014
	0,1061 €/m ³	0,1168 €/m ³	0,1168 €/m ³	0,1168 €/m ³	0,1300 €/m ³	0,1300 €/m ³
Evolution	+2 %	+10 %	+0%	+0%	+10%	+0%

L'évolution de tarification n'est pas fondée sur une formule de révision, elle est proposée par le service selon une augmentation générale du coût de la vie.

↳ En 2013, la part communale de l'assainissement a augmenté de 10 % soit de 0,0132 € HT



Part communale de l'eau dans la facture d'eau potable

	Tarif 2009	Tarif 2010	Tarif 2011	Tarif 2012	Tarif 2013	Tarif 2014
	0,0400 €/m ³	0,0450 €/m ³	0,0500 €/m ³	0,051 €/m ³	0,051 €/m ³	0,052 €/m ³
Evolution	0 %	+11,1 %	+ 10 %	+ 2 %	+ 0 %	+ 1,96 %

L'évolution de tarification n'est pas basée sur une formule de révision, elle est proposée par le service selon une augmentation générale du coût de la vie.

↳ En 2013, la surtaxe communale d'eau potable a augmenté de 1,96%. Elle passe de 0,0510 € HT/m³ à 0,052 € HT/m³.

I.2.3. La facture d'eau

Les éléments relatifs au prix du mètre cube - Facture type de 120m³ au 1^{er} janvier 2013

	Prix HT 2013
DISTRIBUTION DE L'EAU	
Part du délégataire	
Abonnement	37,56
Consommation (120 m ³)	150,17
Part Communale	6,12
Organismes d'Etat	
Préservation des ressources en eau	10,80
Voies navigables de France	0,32
Lutte contre la pollution	48,00
Sous Total HT eau	252,97
T.V.A. 5.5%	13,91
Sous Total TTC eau	266,89
m³ TTC	2,22
COLLECTE & TRAITEMENT	
Part du délégataire	
Consommation (120 m ³)	8,71
Part des Collectivités et autres Délégués	
Part communale	15,60
Parts syndicales (SIARH)	16,63
SIAAP	63,00
Organismes d'Etat	
Modernisation des réseaux de collecte	36,00
Sous Total HT assainissement	139,94
T.V.A. 7%	9,80
Sous Total TTC assainissement	149,74
m³ TTC	1,25
m³ TTC EAU + ASSAINISSEMENT	3,47

↳ En 2013, le coût d'un m³ TTC (eau & assainissement) était de 3,47 contre 3.36 en 2012 soit une augmentation de 3,27 %.

Cette facture est représentative de la majorité des abonnements des saint-germanois.

La part du délégataire revient au gestionnaire du réseau, ici la société Lyonnaise des Eaux. A cela s'ajoute la part des collectivités (communale et syndicales), enfin diverses taxes vont aux organismes de l'Etat.

Certaines structures (Agence de l'eau, Voies navigables de France, ...) financent des projets d'assainissement (travaux, aménagement contre les inondations, ...) à l'aide de subventions accordées aux collectivités.

I.2.4. Les autres recettes d'exploitation

I.2.4.1. Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)

La PAC a été mise en place par Délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2012 en remplacement de la Participation au Raccordement à l'Egout (PRE). Elle est exigible pour tout nouveau raccordement au réseau public d'assainissement ou toute extension supérieure à 100 m².

Le mode de calcul n'a pas été modifié et est indexé à l'indice TP01 (index général tous travaux). La réévaluation annuelle se fait le 1^{er} juillet.

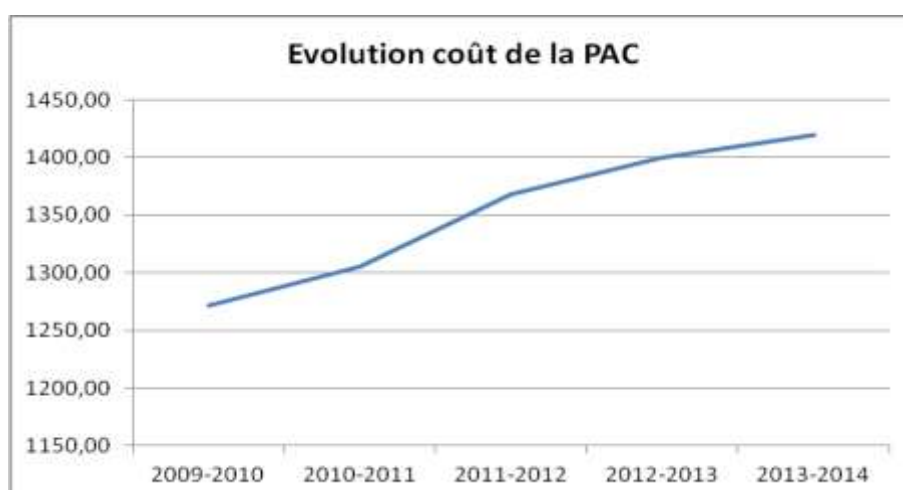
Ces délibérations mentionnent que cette participation est exigible pour une maison individuelle, par appartement dans un ensemble immobilier ainsi que par tranche inférieure ou égale à 100 m² de surface de plancher pour les immeubles industriels, commerciaux ou à usage de bureaux, et par tranche de 300 m² d'entrepôt **mais désormais également pour toute extension supérieure à 100 m²**.

Formule de révision

$$\frac{\text{tarif année } n_0 \times \text{valeur TP01 année } n}{\text{valeur TP01 année } n_0}$$

Évolution de la participation

Année	PRE			PAC	PAC
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Montant	1 272,03 €	1 304,99 €	1 367,60 €	1 400,00 €	1 419,08 €
Evolution	+3,0 %	+2,6 %	+4.6%	+ 2.4%	+ 1.4%



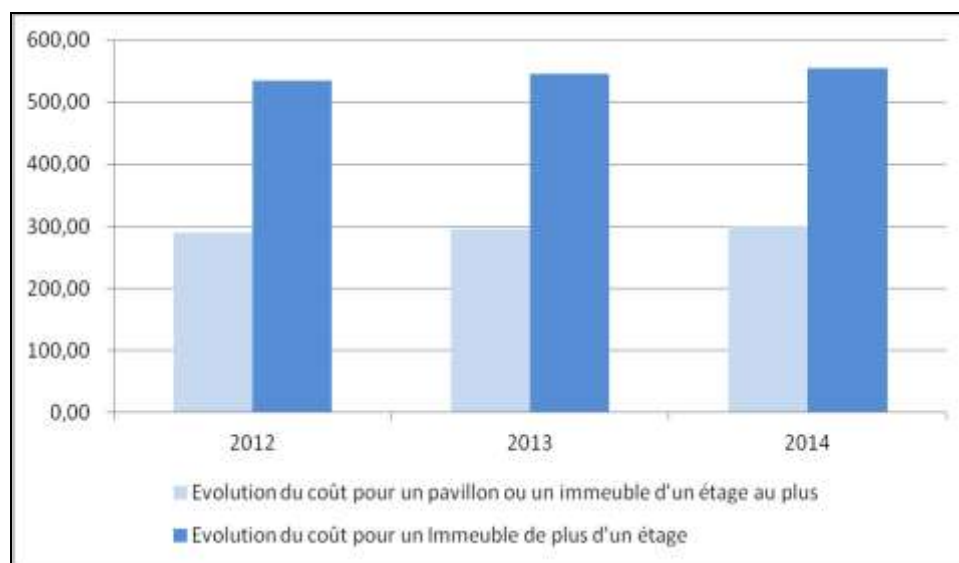
I.2.4.2. Contrôle de conformité du raccordement

Depuis 2006, la Ville a mis en place un tarif pour le contrôle de bon raccordement au réseau communal d'assainissement. Ces prestations sont réalisées depuis 2011 par l'entreprise EAV. Ce contrôle consiste à la vérification du bon raccordement au réseau public mais également à la séparation des eaux usées et pluviales sur le domaine privé. La taxe couvre le prix du bordereau du marché ainsi que le travail effectué par le service Voirie-Réseaux.

L'évolution de tarification n'est pas basée sur une formule de révision, elle est proposée par le service selon une augmentation générale du coût de la vie (environ 2%). L'augmentation exceptionnelle de 2011 à 2012 est liée au changement de prestation (contrôle de conformité complet). Le Tarif 2011 ne couvrait plus le coût du prestataire.

Evolution du tarif pour un contrôle de bon raccordement

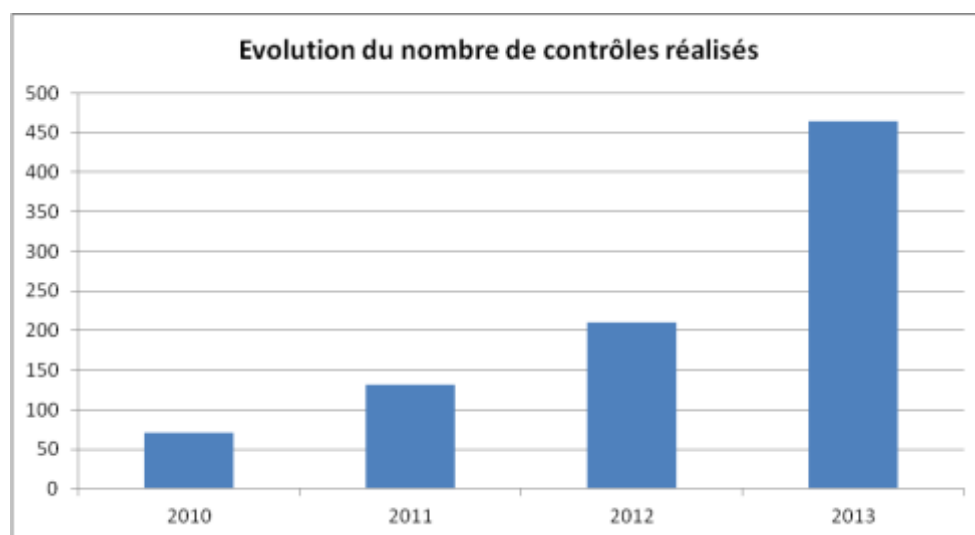
Type de forfait	Tarif 2012	Tarif 2013	Tarif 2014
Pavillon ou immeuble d'un étage au plus	290,00 € +25 %	295,80 € +2 %	300,80 € +1,69 %
Immeuble de plus d'un étage	535,00 € +57 %	545,70 € +2 %	554,95 € +1,70 %



Nombre de contrôles réalisés

	2010	2011	2012	2013
Nb de contrôles réalisés	71	132	210	465
Evolution	-	+ 86%	+ 59%	+ 121%
			+ 252 %	

↳ **Le nombre de contrôles de conformité ne cesse d'augmenter chaque année, impactant fortement le fonctionnement du service assainissement.**

Source réglementaire

Actuellement, la loi n'impose pas de document obligatoire à produire lors de la vente d'une habitation concernant l'installation d'assainissement collectif. Le vendeur est cependant tenu d'une obligation générale d'information, par application des dispositions générales de l'article 1134 du Code civil. Le vendeur doit donc indiquer à son acquéreur la situation du bien immobilier vendu au regard de l'assainissement. **A ce jour, de nombreux notaires demandent cette information avant même la signature du compromis de vente.**

Le Règlement d'assainissement collectif de la Ville, qui s'appuie sur le Code de la Santé Publique, impose ce contrôle depuis 2006 afin de vérifier le raccordement des immeubles au réseau public d'assainissement (absence de fosse septique) et la bonne séparation des eaux usées et pluviales depuis 2011.

Le propriétaire ne peut pas certifier lui-même que son raccordement est conforme car le code de la construction précise que les diagnostics doivent être produits non seulement par une personne compétente, mais aussi sans lien avec le propriétaire de l'immeuble ou les entreprises de travaux travaillant pour lui. De plus, l'entreprise doit être autorisée à intervenir sur le réseau public communal d'assainissement.

Le fait que toutes les visites soient réalisées par notre prestataire assure l'équité dans le traitement des contrôles. Le même mode opératoire est ainsi respecté pour tous les contrôles.

Principe d'un contrôle de conformité

Le contrôle porte **sur la conformité des installations** et se décompose :

- **d'un volet technique** (bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales jusqu'en limite de propriété en repérant chaque canalisation à l'aide de colorant, absence de fosse septique et raccordement au réseau public de tous les points d'eau). Le colorant n'étant pas toujours visible depuis la surface et nécessite régulièrement une descente dans le réseau d'assainissement. La durée d'un contrôle est variable d'un bien à un autre de 30 min à 2h30. A l'issue, est établi un constat d'enquête.

- **d'un volet administratif** réalisé par le service (réception téléphonique ou écrit de la demande, organisation de prise de rendez-vous, réception du constat et établissement du rapport d'enquête et du mémoire financier, puis envoi des documents aux différents interlocuteurs) estimé entre 1h00 et 1h30.

Les bâtiments concernés sont les maisons, les appartements ou les immeubles. En effet, la Ville a fait le choix de contrôler individuellement les appartements car certains piquages sauvages dans les gouttières peuvent être observés de façon individuelle.

↳ Une réflexion sera menée en 2014 sur la méthodologie de ces contrôles.

I.3. Les indicateurs de performance

I.3.1. Le taux de desserte des réseaux de collecte

Taux de desserte = nombre d'abonnés effectifs / nombre d'abonnés potentiels

Le nombre d'abonné assainissement est de 5 221. Nous comptons 5 344 abonnés à l'eau potable et 123 installations d'assainissement non collectif connu.

↳ Le taux de desserte est donc égal à 0,98

I.3.2. Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte

L'indicateur est défini selon un indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 elles concernent la connaissance et l'inventaire ; de 70 à 100, elles portent sur la gestion.

Echelle de notation selon l'arrêté du 2 mai 2007		note
Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	0	-
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle	20	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	+10	10
Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	+10	10
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)	+10	0
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchement entre deux regards de visite)	+10	0
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	+10	10
Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	+10	10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	+10	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10	0
TOTAL connaissance et gestion du patrimoine	100	60

La base de données des réseaux d'assainissement est contenue dans un système d'information géographique (SIG). Cette base doit être mise à jour régulièrement. Le renouvellement du marché d'entretien en 2011 a permis d'améliorer la connaissance du patrimoine d'assainissement de la Ville de Saint-Germain-en-Laye. Cela va permettre au service de mieux gérer le planning des inspections télévisées et des curages sur les années à venir.

↳ **L'utilisation du SIG est devenue effective en 2012. La base de données est incomplète, une mise à niveau de cette table devra être effectuée. Cette dernière sera possible fin 2014 lorsque le rapport final de l'étude diagnostic sur le réseau public d'assainissement, débutée fin 2013, aura été rendu.**

I.3.3. Etude diagnostic

La Ville possède 62 km de réseaux d'assainissement qui servent à collecter les eaux usées et les eaux pluviales afin de les acheminer vers la station d'épuration du SIAAP. Certains réseaux ont plus de 100 ans.

Devant l'augmentation des dysfonctionnements sur ces derniers, **il a été lancé en décembre 2013 une étude diagnostic de nos réseaux d'assainissement** (la dernière datait de 2001).

Elle a plusieurs objectifs :

- ✓ **d'établir un diagnostic de l'état des réseaux d'assainissement de la commune ;**
- ✓ **de fixer un montant de budget de fonctionnement minimum pour garantir un écoulement des effluents sans nuisances pour les riverains ;**
- ✓ **d'élaborer un programme pluriannuel cohérent d'investissements hiérarchisés ;**
- ✓ **d'évaluer l'évolution pluriannuelle de la redevance d'assainissement compatible avec l'exécution du programme présenté ;**

De plus, cette étude permettra à la Ville de se doter d'un schéma directeur d'assainissement afin d'assurer une gestion globale et cohérente des questions d'assainissement pour les prochaines années et ainsi pérenniser le système d'assainissement.

Le rendu de cette étude est attendu fin 2014.

I.3.4. Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

La commune n'est chargée que de la collecte des effluents, le transport hors du territoire communal est assuré majoritairement par le syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye (SIA). Le traitement est de la compétence du syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

I.3.4.1. Conformité de la collecte des effluents

I.3.4.1.1. Etendue du réseau

La quasi-totalité de l'agglomération de Saint-Germain-en-Laye est desservie en assainissement.

↳ **Il n'y a pas eu d'extension de réseau en 2013. Elle aura lieu en 2014 grâce à l'opération de la Lisière Pereire.**

I.3.4.1.2. Déversement de temps sec

Aucun déversement ou rejet direct en milieu naturel ne peut avoir lieu à Saint-Germain-en-Laye. Tous les effluents se déversent dans le réseau syndical.

I.3.4.1.3. Fuite et apport d'eaux claires parasites

Le diagnostic de 2001 réalisé par le bureau d'étude Safège a montré que les apports d'eaux claires parasites permanentes (ECP) sont d'environ 2 280 m³/j soit environ 30% du débit par temps sec. Afin de lutter contre les ECP, le service assainissement s'est doté d'un marché « travaux sans tranchée », les travaux de gainage de réseau permettent un renforcement structurel ainsi qu'une étanchéité parfaite de la canalisation.

↳ Une campagne de mesure de débits pourra être organisée afin de voir l'évolution de ces apports d'eaux claires parasites en fonction du schéma directeur d'assainissement établi en fin de l'étude diagnostic actuellement menée sur les réseaux de la Ville.

I.3.4.2. Conformité des équipements d'épuration

La commune de Saint-Germain-en-Laye ne gère pas d'équipement d'épuration.

I.3.4.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

La commune de Saint-Germain-en-Laye ne gère pas d'équipement d'épuration.

I.3.4.4. Évolution du taux de dépollution

La commune de Saint-Germain-en-Laye ne gère pas d'équipement d'épuration.

I.3.5. Le taux de boues évacuées de façon conforme

La commune de Saint-Germain-en-Laye ne gère pas d'équipement d'épuration.

I.3.6. Le taux de débordement des effluents chez les usagers

Il s'agit du nombre de demandes d'indemnités présentées par des tiers, usagers ou non du service.

Demandes d'indemnités – déclarées auprès de notre assureur			
Date	Adresse	Nature du sinistre	Cause
Janvier 2013	1 rue de Poissy	Infiltrations d'eau de ruissellement de voirie	Mauvais branchement d'un avaloir de voirie
Avril 2013	3 rue Raymond Gréban	Infiltrations d'eaux usées	Casse sur le collecteur

I.3.7. Le nombre de points du réseau avec interventions fréquentes

C'est le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées nécessitant au moins deux interventions par an, hors branchement strict.

Aucun point n'est concerné sur la Ville.

Certains réseaux sont curés tous les ans, ces rues sont d'ailleurs intégrées au forfait de curage annuel:

Rue concernée	ml	Section
Rue de Poissy	370	T160
Place Jehan Alain	126	T160
Rue de Pologne	346	T160

Rue des Louviers	116	T160
Rue de la Salle	145	Ø 300/500
Rue Collignon	89	T140
Rue Saint-Pierre	219	T140
Rue du Vieil Abreuvoir	210	T140
Caniveaux du Bel Air	150	
Rue Kennedy	383	Ø 300

I.3.8. Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Il s'agit d'apprécier le maintien de la valeur patrimoniale de la collectivité.

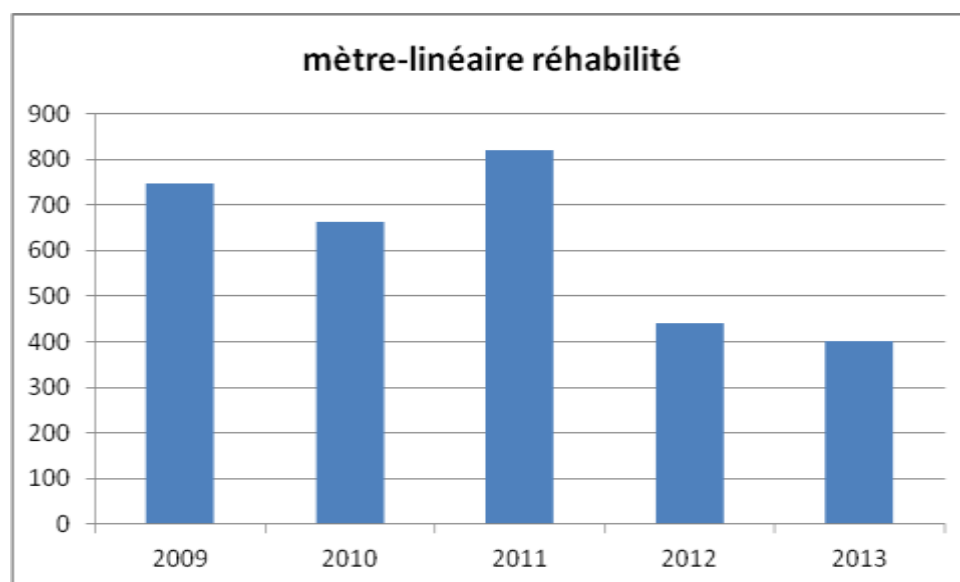
Longueur cumulée de canalisation renouvelée au cours des cinq dernières années X 100
5 X longueur de canalisation

Année	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Réseau renouvelé	747 m	662 m	820 m	440 m	402 m	3 071 m

Soit : $3\,071\text{ m} * 100 / 62\,251\text{ m} \times 5 = 0,99\%$

↳ **0,99 % des réseaux ont été renouvelés en moyenne sur ces 5 dernières années. La moyenne de référence en renouvellement est d'environ 1% par an.**

On constate une baisse significative du mètre-linéaire de collecteur renouvelé. Cela est dû à la baisse du budget assainissement dépendant du volume d'eau consommé qui ne cesse de diminuer, de la stagnation de la redevance assainissement ainsi que de la réactualisation annuelle des marchés de travaux.



I.3.9. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau

La commune de Saint-Germain-en-Laye ne possède pas d'équipement d'épuration.

I.3.10. Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux

Les deux ouvrages communaux ne déversent pas dans le milieu naturel. Le déversoir d'orage (DO) rue Saint-Léger déleste dans le réseau syndical. Le DO rue du Docteur Grandhomme sert de surverse pour le quartier Robereau vers le réseau communal de la rue Bonnemain.

I.3.11. Durée d'extinction de la dette

Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

L'indicateur est calculé (à partir du compte administratif) de la manière suivante :

Encours total de la dette / épargne brute annuelle

	sources	2010	2011	2012	2013
ENCOURS TOTAL DE LA DETTE AU 31/12	Annexe IV	364 093,92 €	336 848,12 €	311 582,83 €	285 711,61 €
EPARGNE BRUTE ANNUELLE	(RF-DF) de l'année	46 347,74 €	28 364,01 €	21 644,02 €	60 114,70 €
RATIO DE DESENETTEMENT (nombre d'années)	en année	7,9	11,9	14,4	4,8

En 2013, le montant de l'Épargne Brute a atteint un niveau exceptionnel.

I.3.12. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

A Saint-Germain-en-Laye, le taux d'impayés au 31 décembre 2013 sur les factures émises au titre de l'année 2012 s'élève à 0,33%.

I.4. Le financement des investissements

I.4.1. Les travaux engagés pendant l'exercice

Principaux travaux réalisés en 2013	
Désignation	Montant (€ TTC)
Remplacement du collecteur avenue Kennedy (145 ml)	139 500
Chemisage rue Sainte Radegonde (132 ml)	37 600
Remplacement d'une partie du collecteur impasse David (20 ml)	17 800
Réfection ovoïde rue d'Ayen (60 ml)	54 700
Création d'un regard d'accès et chemisage rue d'Alsace (35 ml)	22 000
Réfection de 2 regards rue Saint Léger	8 600
Remplacement d'une partie du collecteur rue Raymond Gréban (10 ml)	15 900
Extension du réseau de la Fête des Loges	4 100
TOTAL	300 200

cf. ANNEXE 3.

I.4.2. L'état de la dette au 31 décembre 2013

Dette en capital

Organisme prêteur	Projet concerné	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2013
Agence de l'eau Seine Normandie	Travaux de réhabilitation du réseau rue Wauthier	126 000 €	50 400 €
Agence de l'eau Seine Normandie	Travaux de raccordement rue du Val Joyeux	15 677 €	7 316 €
Caisse d'Epargne	Financement investissement 2009	300 000 €	227 996 €
Total		441 677 €	285 712 €

Annuité 2013

Remboursement en capital	25 871 €
Intérêts	9 361 €
Total	35 232 €

I.4.3. Les projets et les travaux

Les principaux travaux envisagés pour les exercices ultérieurs :

Projets / travaux programmés	Montant estimé (€ TTC)	Priorité
Chemisage rue de l'Ermitage (30 ml)	15 000	1
Création d'un regard d'accès avenue du Val	6 000	1
Chemisage avenue du Val (280 ml)	55 000	1
Réhabilitation des 2 regards d'accès à l'ovoïde rue Thiers	30 000	1
Création d'un regard d'accès sur l'ovoïde rue des Bûcherons	9 000	1
Chemisage chemin du clos Magloire (430 ml) avec génie civil	100 000	1
Réfection ovoïde rue d'Ayen entre Tourville et rue d'Alsace (80 ml)	75 000	1
TOTAL priorité 1	290 000 €	
Chemisage rue du Clos Baron (430 ml)	85 000	2
Réfection ovoïde rue d'Ayen entre Alsace et Mal Foch (160 ml)	155 000	2
TOTAL priorité 2	240 000 €	
TOTAL	530 000 €	

Suite à l'effondrement de 5 ml sur l'ovoïde rue Thiers en décembre 2013 causée par une fuite d'eau sur le réseau d'eau potable, le faiblesse de l'ouvrage a été mise en évidence. Des travaux de réhabilitation sont à mener. Une étude approfondie sera à mener en 2014 afin de déterminer les travaux à réaliser.

II. Le service public de l'assainissement non collectif

II.1. Les caractéristiques techniques du service

II.1.1. Le nombre d'habitants desservis

II.1.1.1. Le zonage

Le territoire de Saint-Germain-en-Laye est occupé aux trois quarts par la forêt domaniale (3553 ha pour une superficie totale de 4827 ha). Il en résulte, logiquement, une zone d'assainissement collectif (l'agglomération) et une zone de non collectif ou naturelle (cf. ANNEXE 4).

Le zonage a été réalisé et acté en octobre 2005 dans le plan local d'urbanisme (PLU).

II.1.1.2. L'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service et périmètre

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été mis en place fin 2008. Un diagnostic des dispositifs a été réalisé au cours de l'année 2009. 123 installations ont été recensées (cf. ANNEXE 4).

Cette prestation a été prévue dans le marché d'assainissement « curage et entretien ». Elle a été confiée à Véolia-Eau (sous-traitant d'IFA).

La forêt est classée en zone N (espaces naturels et forestiers sensibles). Le PLU indique « *l'interdiction pure et simple des constructions nouvelles et des extensions des constructions existantes* » dans cette zone. Cette prescription rend l'évolution du nombre de ménages desservis impossible.

Globalement, 2% des saint-germanoises sont concernés par l'assainissement non collectif.

II.1.2. L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif : les missions obligatoires et les missions facultatives.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au point A n'atteint pas 100 :

Echelle de notation selon l'arrêté du 2 mai 2007		note
A – éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	+ 20	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif par une délibération	+ 20	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	+ 30	0
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	+ 30	30
B – Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	+ 10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	+ 20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	+ 10	0
TOTAL mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	70

Commentaires :

- Le zonage a été approuvé par délibération du 18 octobre 2005.
- Le règlement du service public d'assainissement non collectif a été acté par délibération du 18 septembre 2008.

La prestation fait l'objet de deux phases :

- Phase 1 : un diagnostic et un programme de réhabilitation éventuelle de toutes les installations. Cette première phase est terminée.
- Phase 2 : le contrôle périodique tous les quatre ans et le suivi de chantier.

II.2. La tarification et les recettes du service

II.2.1. La tarification

Le service est assujéti à une TVA de 7% au lieu de 5.5% depuis 2012.

La mise en place du service a eu lieu en fin d'année 2008. La première phase s'est terminée en fin d'année 2009. A ce jour, les recettes sont inexistantes.

II.2.1.1. Le contrôle du neuf ou de la réhabilitation

Une redevance forfaitaire a été mise en place en 2008 et adoptée lors du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2008.

Inscrite dans le tableau des tarifs municipaux, la redevance est réévaluée chaque année au mois de décembre.

Année	2009	2010	2011	2012	2013
Tarif	200 €	204 €	208.50 €	212,25 €	216,50 €
Evolution	-	+2 %	+2.1 %	1,8 %	+2 %

II.2.1.2. Le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien

Au même titre que la redevance précédente, celle-ci a été mise en place en 2008 et adoptée lors du conseil municipal en date du 18 septembre 2008.

Inscrite dans le tableau des tarifs municipaux, la redevance est réévaluée chaque année au mois de décembre.

Année	2009	2010	2011	2012	2013
Tarif	120 €	122 €	124,40 €	126,90 €	129,45 €
Evolution	-	+1,7 %	+1,9 %	+2 %	+2 %

La première campagne de contrôle de bon fonctionnement a été commandée en 2013 par notre prestataire mais les rendez-vous n'ont pas pu être pris faute de contacts.

II.2.2. Les recettes d'exploitation

Le diagnostic a été réalisé en 2009. Il n'y a pas encore eu de réhabilitation et de visite périodique de contrôle. Aucune recette n'a été perçue en 2013.

La majorité des installations appartiennent à des structures telles que la SNCF, la RFF, l'ONF et le SIAAP. En 2010, la SNCF a été alertée des non conformités de ses installations. Un projet de réhabilitation est en cours. Aucun des travaux n'a encore été effectué mais ceux-ci sont prévus pour 2014 – 2015.

II.3. Indicateur de performance : le taux de conformité des installations

Il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

123 dispositifs ont été contrôlés, aucun n'a été jugé conforme.

Les travaux de réhabilitation sont obligatoires en cas de dommages pour l'environnement ou pour la santé. Les propriétaires ont la charge de ces travaux dans un délai maximum de 4 ans après le contrôle de l'installation.

Changement de la réglementation en 2012 :

Deux arrêtés, datant du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012 et entrés en vigueur au 1^{er} juillet 2012, révisent la réglementation applicable aux installations d'assainissement non collectif. Ces arrêtés reposent sur trois logiques :

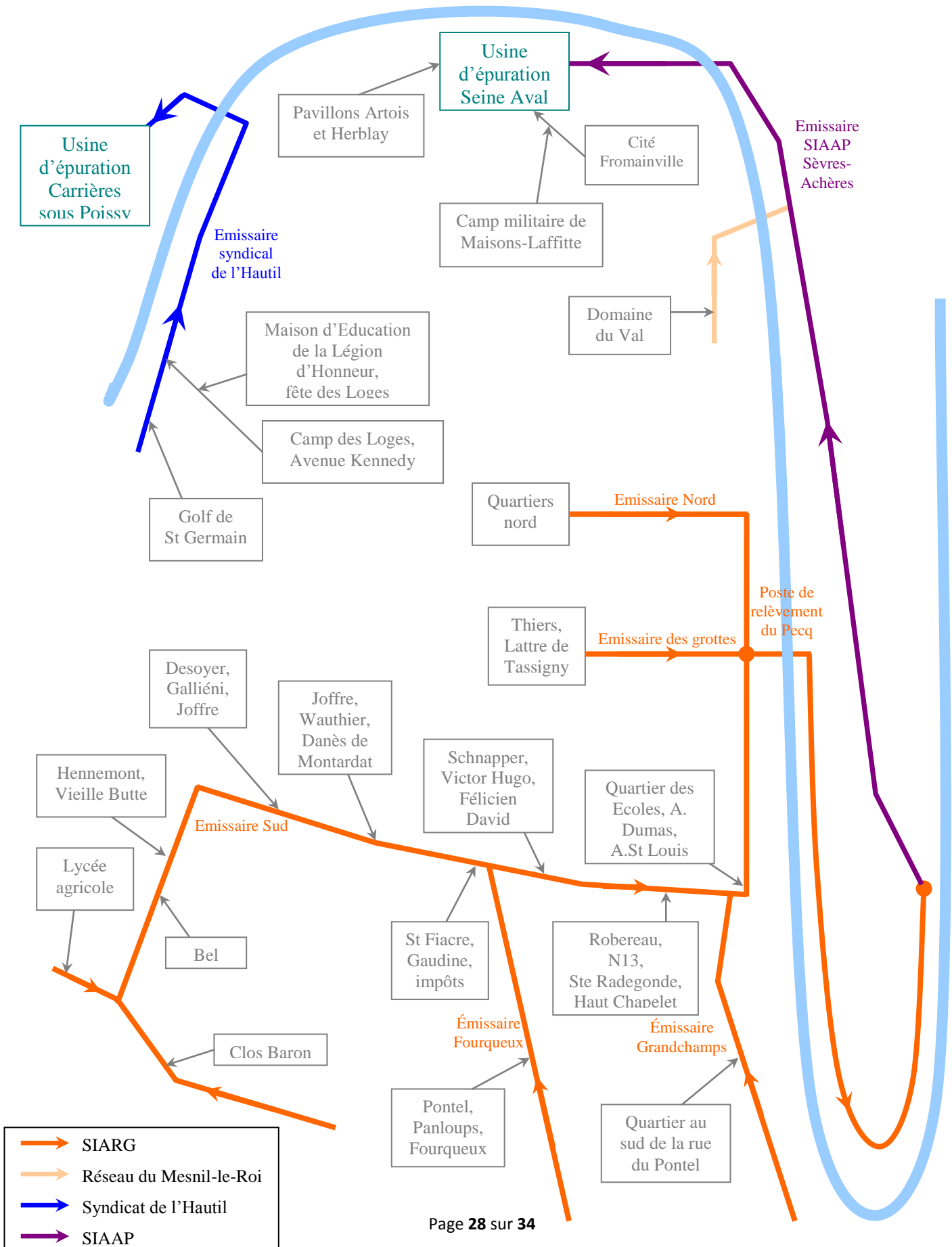
- ✓ Mettre en place des installations neuves de qualité
- ✓ Réhabiliter prioritairement les installations existantes qui représentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré pour l'environnement
- ✓ S'appuyer sur les ventes des biens pour accélérer le rythme des réhabilitations des installations existantes

Les 123 installations recensées sur le territoire de la Ville seront désormais jugées selon ces nouveaux critères.

II.4. Le financement des investissements

La desserte étant très peu étendue, le service se limite aux missions obligatoires de contrôle. Il n'a donc pas vocation à effectuer des travaux.

ANNEXE 1 – SCHEMA DU RESEAU



ANNEXE 2 - TARIFS

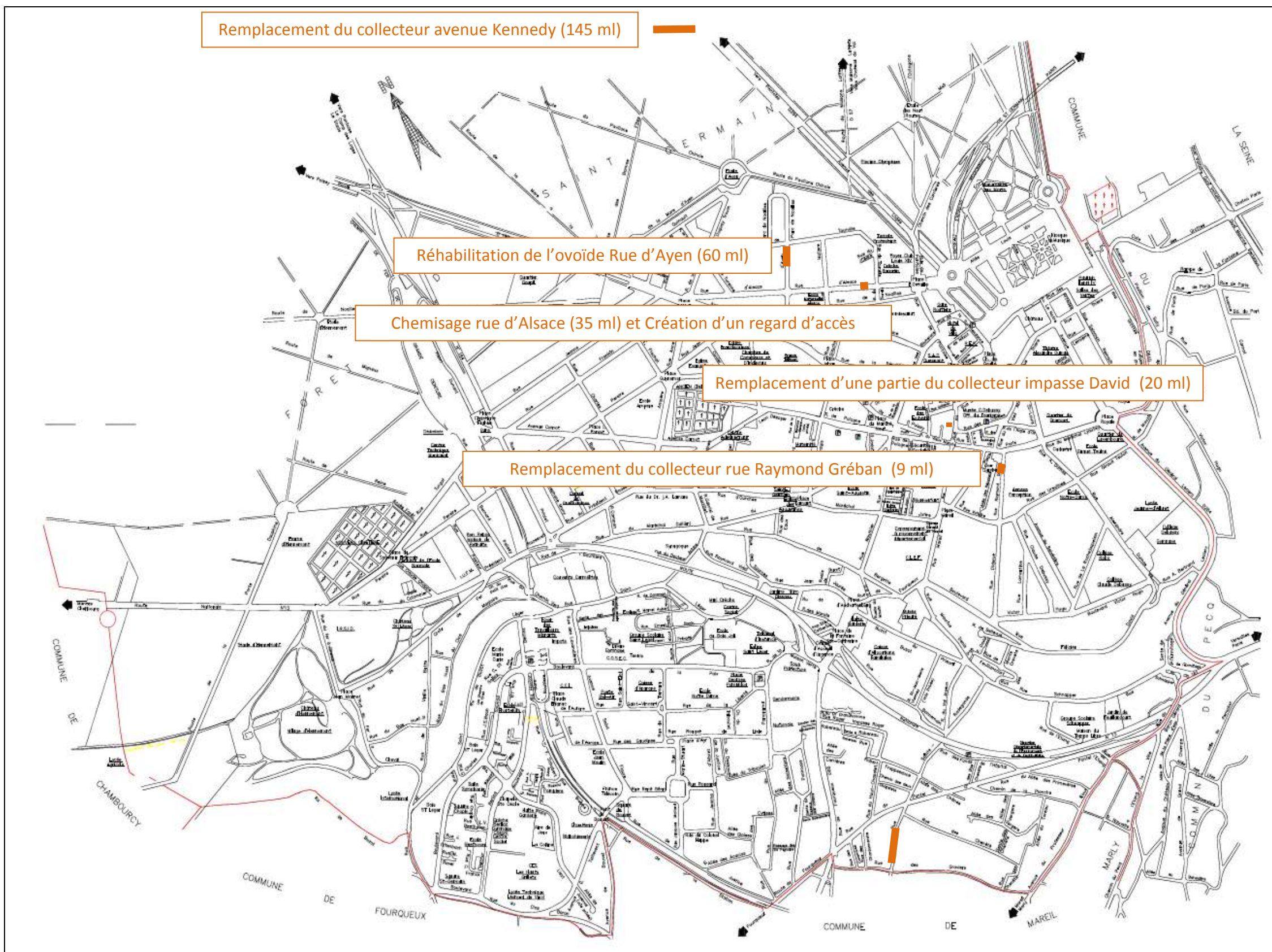
Tarif pour les abonnés communaux « Syndicat de Saint-Germain-en-Laye »
représentant tous les bâtiments communaux situés en agglomération

	Prix HT 2013
DISTRIBUTION DE L'EAU	
Part du délégataire	
Abonnement	37,56
Consommation (120 m ³)	150,17
Part Communale	0
Organismes d'Etat	
Préservation des ressources en eau	10,80
Voies navigables de France	0,32
Lutte contre la pollution	48,00
Sous Total HT eau	246,85
T.V.A. 5.5%	13,58
Sous Total TTC eau	260,43
m³ TTC	2,17
COLLECTE & TRAITEMENT	
Part du délégataire	
Consommation (120 m ³)	8,71
Part des Collectivités et autres Délégués	
Part communale	15,60
Parts syndicales (SIA)	16,63
SIAAP	63,00
Organismes d'Etat	
Modernisation des réseaux de collecte	36,00
Sous Total HT assainissement	139,94
T.V.A. 7%	9,80
Sous Total TTC assainissement	149,74
m³ TTC	1,25
m³ TTC	3,42
EAU + ASSAINISSEMENT	

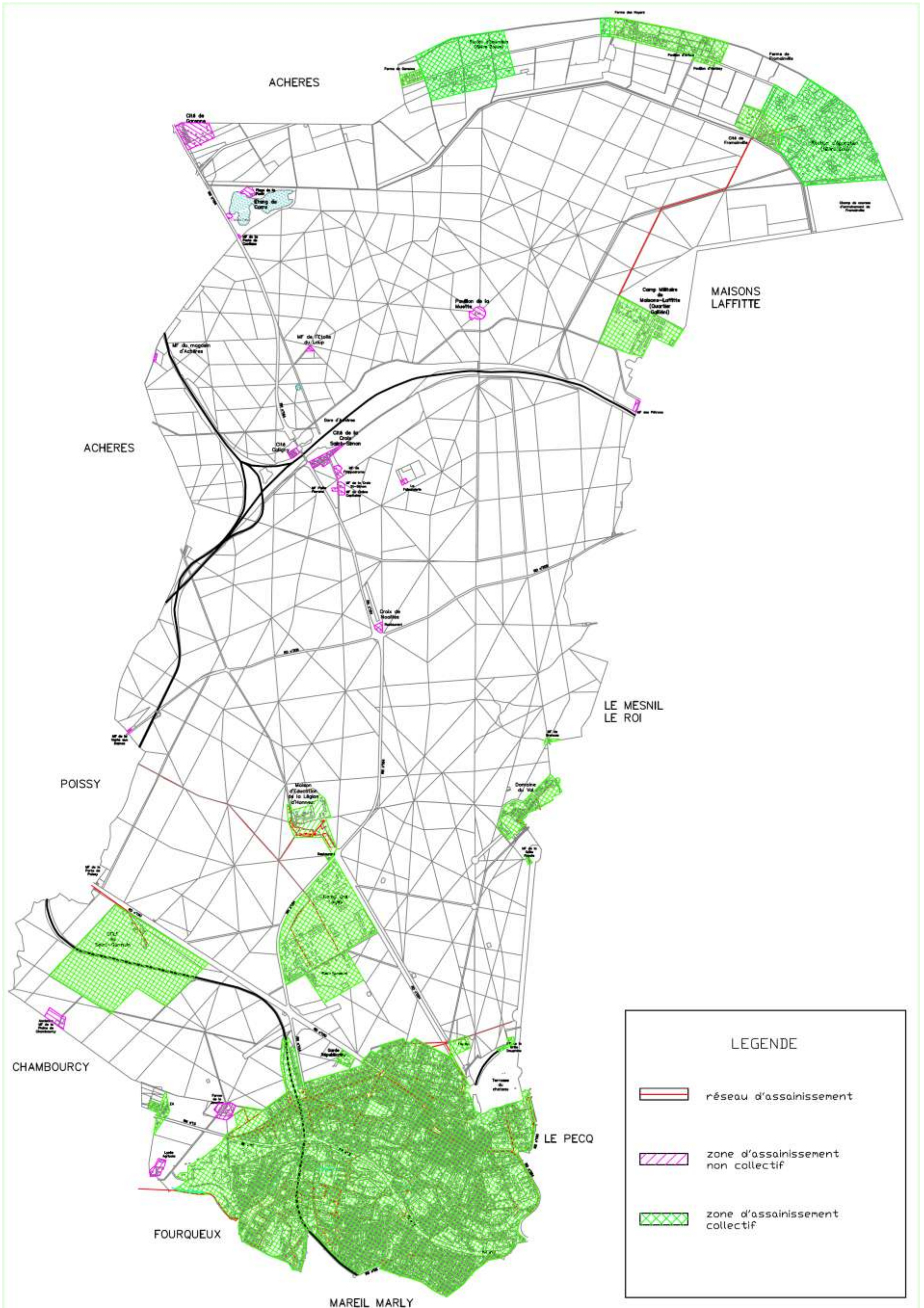
Tarif pour les abonnés particuliers « Syndicat de Saint-Germain-en-Laye »
représentant tous les habitants situés en agglomération

	Prix HT 2013
DISTRIBUTION DE L'EAU	
Part du délégataire	
Abonnement	37,56
Consommation (120 m ³)	150,17
Part Communale	6,12
Organismes d'Etat	
Préservation des ressources en eau	10,80
Voies navigables de France	0,32
Lutte contre la pollution	48,00
Sous Total HT eau	252,97
T.V.A. 5.5%	13,91
Sous Total TTC eau	266,88
m³ TTC	2,22
COLLECTE & TRAITEMENT	
Part du délégataire	
Consommation (120 m ³)	8,71
Part des Collectivités et autres Délégués	
Part communale	15,60
Parts syndicales (SIA)	16,63
SIAAP	63,00
Organismes d'Etat	
Modernisation des réseaux de collecte	36,00
Sous Total HT assainissement	139,94
T.V.A. 7%	9,80
Sous Total TTC assainissement	149,74
m³ TTC	1,25
m³ TTC	
EAU + ASSAINISSEMENT	3,47

ANNEXE 3 – LOCALISATION DES TRAVAUX 2013



ANNEXE 4 – ZONAGE ASSAINISSEMENT



ANNEXE 5 – INSTALLATIONS EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

N° rue	Type	Adresse	Code postal	Bureau distributeur	PROPRIETAIRES
	CITE	FOYER DU GRAND CORMIER CITE DU GRAND CORMIER	78260	ACHERES	S.A.H.L.M LA SABLIERE 24 RUE DE PARADIS 75010 PARIS GESTIONNAIRE: MR DIAWARA CITE DU GRAND CORMIER 78260 ACHERES
1	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
2	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
3	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
4	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
5	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
6	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
7	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
8	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
9	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
10	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
1	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
2	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
3	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
4	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
5	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
6	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
7	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
8	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
9	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
10	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
11	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
12	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
13	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
14	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
15	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
16	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
17	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
18	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
19	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
20	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
		ECOLE-CITE CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
1	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
2	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
3	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
4	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
5	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
6	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
7	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
8	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
9	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
1	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
2	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
3	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
4	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
5	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
6	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
7	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
9	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
1	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
2	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
2B	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
4	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
6	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
8	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
10	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
12	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
	ETANG	DE CORA (ECOLE DE VOILE)	78260	ACHERES	CENTRE YACHTING DE CONFLANS 13 PASSAGE DES NEIGES D'ANTAN 95800 CERGY ST CHRISTOPHE
	ETANG	DE CORA (MF- DE LA PORTE DE CONFLANS)	78260	ACHERES	OFFICE NATIONAL DES FORETS - MME VATRAN -SERVICE IMMOBILIER - 27 RUE EDOUARD CHARTON 78000 VERSAILLES
		CROIX DE NOAILLES (LOSTERIA RESTAURANT)	78260	ACHERES	
	ROUTE	DE LA MUETTE (MF)	78260	ACHERES	
		MF-GRILLE ROYALE			
	AVENUE	DES LOGES (MF- GRILLE DAUPHINE*)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
	RUE	DU BUISSON RICHARD (MF- DE BRANCAS*)	78600	LE MESNIL LE ROI	
		MF-PAVILLON DE LA MUETTE	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DE L'ETOILE DU LOUP	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF*- DE LA VENTE AUX DAMES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DE PALLIS FERRAND	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF-DU CHENE CAPITAINE	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DE L'HIPPODROME	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DE LA CROIX ST SIMON	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DE LA CROIX ST SIMON	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- LA FAISANDERIE	78260	ACHERES	
	RUE	MARYSE BASTIE (MF- DE LA COTE DE POISSY*)	78300	POISSY	
	RUE	DE LA MUETTE (MF- DES PETRONS*)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		CARREFOUR DES 6 CHIENS (ROTISSERIE DES LOGES*)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DES PORTES DE CHAMBOURCY			OFFICE NATIONAL DES FORETS - MME VATRAN -SERVICE IMMOBILIER - 27 RUE EDOUARD CHARTON 78000 VERSAILLES
1	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
2	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
3	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
4	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
5	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES (FERME D'HENNEMONT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES (CENTRE EQUESTRE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
	CITE	CITE DU GRAND CORMIER	78260	ACHERES	
1	ROUTE	DE BRET (BUNGALOW EE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (BV)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	SNCF-DIRECTION FINANCIERE UP-PATRIMOINE MANTES SEINE ET VEXIN - MR LEGENDRE - 1 ROUTE DE BRET 78260 ACHERES

N° rue	Type	Adresse	Code postal	Bureau distributeur	PROPRIETAIRES	
1	ROUTE	DE BRET (CABINET MEDICAL)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (CANTINE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (ECOLE TRANSPORT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (ECOLE VOIE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (FORMATION INCENDIE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (FOYER)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (MAISON DES SYNDICATS)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (ORGANISME)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (PARC CATENAIRE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (PARC CATENAIRE SCLE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (PARC SES)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (POLYGONE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (POSTE A)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (POSTE AMBASSADEURS)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (POSTE B)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (POSTE C)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET(POSTE DE LA BUTTE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (POSTE LA MUETTE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (POSTE 2)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (POSTE 3)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (RAG)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET(SECTION RDC)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (SECTION 1 ETAGE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (ESCALE 2)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (UFT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (VESTIAIRE DEPOT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (ATELIER DEPOT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (BUNGALOW RATP)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (BATIMENT ADMINISTRATIF-DEPOT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (ANCIEN CINEMA)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ROUTE	DE BRET (ACHERES-DIEPPE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	CITE	CITE DU GRAND CORMIER (SRBG)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
		CHÂTEAU DE ST GERMAIN EN LAYE				DOMAINE NATIONAL DE ST GERMAIN EN LAYE- CONSERVATION 37 RUE DE PONTOISE 78100 ST GERMAIN EN LAYE
1	CHEMIN	DES CARRIERES (FLEURISTE DU DOMAINE NATIONAL)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		GERANT- MR BULTEZ : SERVICE DES FONTAINES 1BIS RUE ROBERT DE COTTE 78000 VERSAILLES
1	ALLEE	DAUPHINE (Architecte Bâtiments de France)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
2	ALLEE	DAUPHINE (Architecte Bâtiments de France)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	GRILLE	DEMIE LUNE (Architecte Bâtiments de France)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		
1	ALLEE	HENRI II (Architecte Bâtiments de France)	78100	ST GERMAIN EN LAYE		

*propriété raccordée collectivement